REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents: Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés:

Procurations: Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS;

Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL <u>Date de la convocation</u> : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-01- 02 E : STAGIAIRE A REMUNERER

Autorisation de rémunérer une personne relative à un stage du 27/03 au 16/06/22

Philippe BRUGERE rappelle aux élus qu'il y a la nécessité d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde ainsi qu'un Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs, documents qui n'ont pas été institués à Meymac. Par respect de la législation, la Commune va se doter de ces documents.

Pour se faire, sur la base de documents élaborés en interne par les services techniques et d'urbanisme, il est proposé de faire appel à un stagiaire qui a vient d'un établissement scolaire qui forme ses élèves à constituer ce type de documents. Il est donc proposé de conclure une convention avec un stagiaire de l'école de IUT Hygiène et Sécurité à Tulle pour effectuer un stage rémunéré du 27/03 au 16/06 pour la rédaction et la mise à jour du PCS et du DICRIM.

Sur proposition de M le Maire, A l'UNANIMITE, le Conseil municipal,

AUTORISE M le Maire à souscrire une convention de stage avec l'Etablissement « IUT Hygiène et Sécurité » de Tulle pour l'accueil d'un stagiaire du 27/03 au 16/06/22 et à signer tous les documents juridiques et financiers afférents

DIT que ce stagiaire sera rémunéré sur la base de la convention afférente au stagiaire accueilli

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme, Le 20 Février 2023

Le Maire,

Philippe BRUGER

Accusé de réception en préfecture 019-211913603-20230224-2023-01-02-E-DE Date de télétransmission : 26/02/2023 Date de réception préfecture : 26/02/2023